



REUNION DU COMITE SYNDICAL

MERCREDI 1^{ER} JUIN 2011

Introduction du Président.

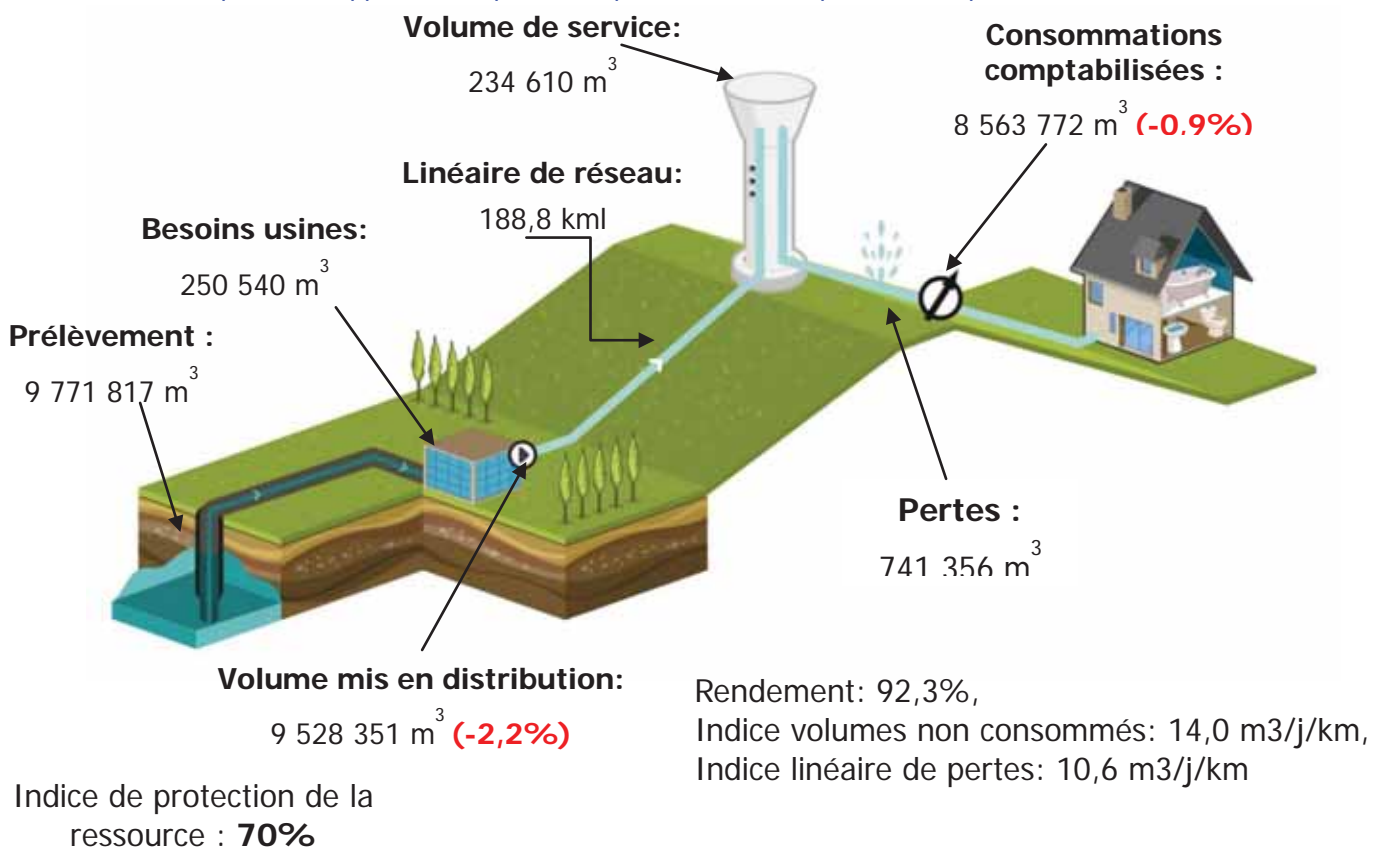
Rapport annuel du délégataire 2010 et compte d'affermage.

☞ Délibération « Adoption du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2010 ».

☞ Délibération « Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2010 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2010 ».

Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service.

☞ Délibération « Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2010 ».



☞ Délibération « Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2009 et bilan de la DDASS sur la qualité des eaux distribuées en 2010 ».

Station	Bactériologie		Physico-chimie		Paramètres à surveiller
	Nombre de prélèvements	conformité	Nombre de prélèvements	conformité	
Station de Calibet	12	100%	12	100%	
Station d'Arthez d'Asson	12	100%	12	1000%	Bactériologie et turbidité
Station de Bordes	12	100%	13	100%	Nitrates et pesticides
Station de Lespielle	6	100%	6	100%	Température
Station de Lalongue	8	100%	8	100%	
Station de Burosse Mendousse	3	100%	3	100%	Température
Total	53	100%	54	100%	

Avancement des programmes du SMNEP.

☞ Programmation pluriannuelle du SMNEP 2009 – 2012.

- 901 – Maison de l'Eau: réception 19 mai, inauguration prévue pour septembre,
- 904 – Schéma Directeur: en cours (phase 1),
- 905 – 3eme réservoir de Buros : réception 19 mai,
- 906 – Réhabilitation Pontacq: réception avec réserves le 17 mai,
- 908 – Réhabilitation Sedzère: réception avec réserves le 17 mai,



☞ Délibération « Approbation avenant n°1 marché de travaux réhabilitation du château d'eau de Sedzère et des réservoirs de Pontacq ».

- 9010 et 1001 - Modernisation Arthez-d'Asson tranche 2 et 3: travaux prévus pour mi-septembre,
- 913 – Recherche en eau Pourrios: en cours (phase 2),
- 914 – Baliros / Pardies : en cours (phase 1),

☞ Délibération « Cessation d'activité cabinet Berre. Signature contrat avec le bureau d'études CETRA pour les études Pourrios / Baliros et Pardies-Piétat ».

- 1008 – Téléréleve des compteurs: en cours,
- 1009 – Station d'alerte d'Arthez-d'Asson : début des travaux pour mi-juillet,



DUP Les Aygues – Arthez-d'Asson.

Le dossier de DUP a été déposé en Préfecture le 13/12/10. Le 6 mai, la préfecture a adressé un courrier au SMNEP afin de connaître l'avancement de l'acquisition (ou signature d'une convention de gestion) des PPI :

- Arthez: acte notarié en cours,
- Aygue Nègre / Bruges: acte administratif en cours,
- Aygue Nègre / Ferrières: acte administratif en cours,
- Aygue Nègre / Arthez: Convention de gestion signée,
- Aygue Blanche / Louvie-Juzon et Asson: Convention de gestion signée avec Asson, **mais pas par Louvie-Juzon**



Recrutement attaché territorial.

Entretien le 9 juin : 8h – 18h,

Commission: Président, Vice-Présidents, Directeur, CDG.

Réforme territoriale.

☞ DDTM

☞ Président

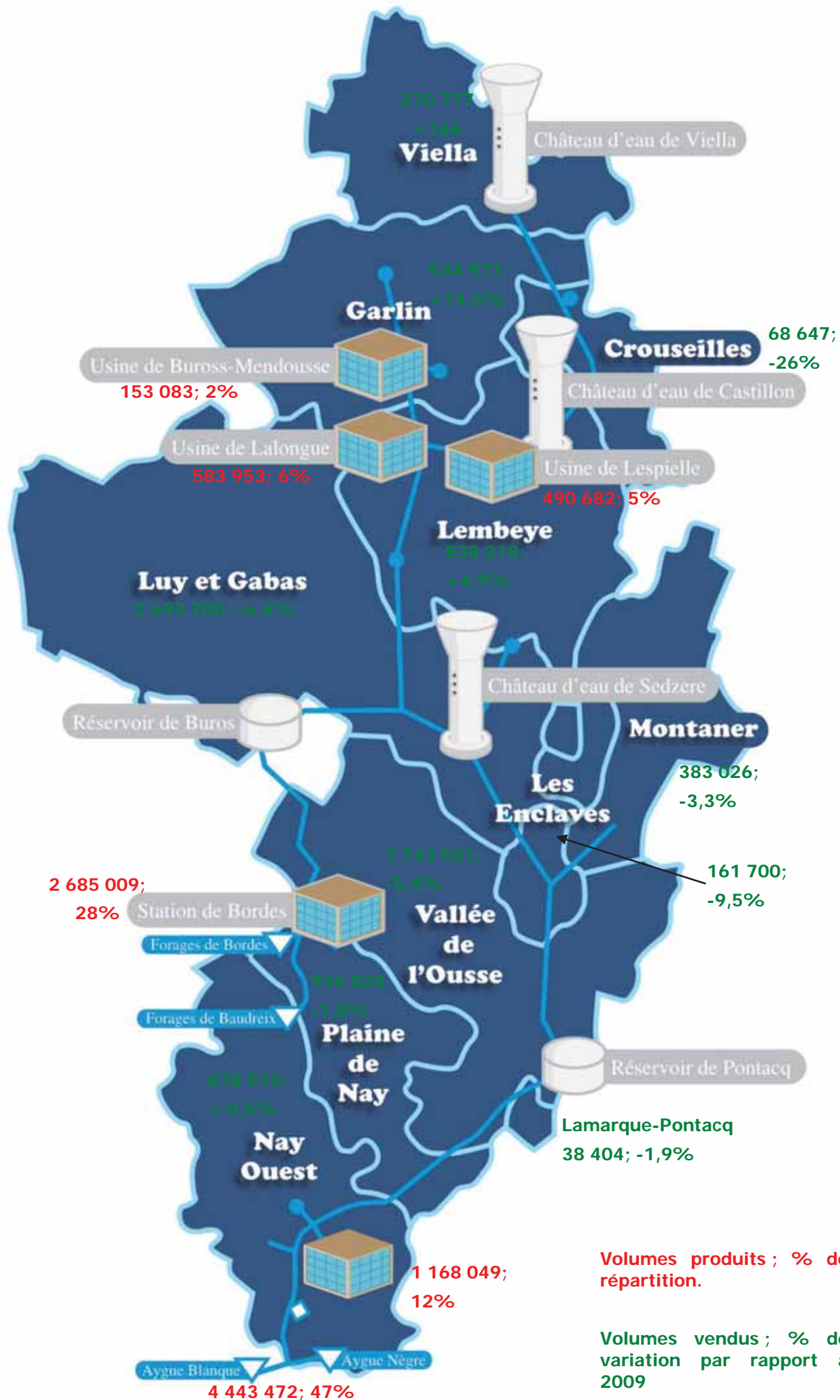
Question diverses.

☞ Délibération « Château d'eau de Viella – Location emplacement antenne relais BOUYGUES TELECOM ».

Prochain Comité Syndical : Vendredi 20 juillet 9h à la Maison de l'Eau.

- Préparation inauguration,
- Prospectives et orientations: BP 2012, réforme territoriale, fonctionnement et mutualisations, débat,...
- Visite 3eme réservoir,
- ...





Volumes produits ; % de répartition.

Volumes vendus ; % de variation par rapport à 2009



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 1^{er} juin 2011

OBJET : Château d'eau de Viella – Location emplacement antenne relais BOUYGUES TELECOM.

Date de la convocation : 19 mai 2011

L'an deux mille onze et le premier du mois de juin à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etai^{ent} présents : CABARROU, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DE CANET, DUBOSC, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME.

Etai^{ent} absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 14

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le château d'eau de Viella, situé Lieu-dit SANSOT, 32400 Viella, Section B, Parcelle 555 est équipé d'antenne relais de la société BOUYGUES TELECOM. L'entreprise a sollicité la collectivité pour l'implantation d'antennes relais, sans modification de l'emprise au sol.

Cette modification entrainera la signature d'un nouveau bail et le règlement d'un loyer annuel de 3 000 €.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> AUTORISE Mr le Président à signer le bail avec BOUYGUES TELECOM.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU**
Route de Morlaas
64160 BUROS

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_010611_1
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.3 - Locations
Objet de l'acte	Location emplacement antenne relais BOUYGUES TELECOM sur le chateau d'eau de Viella
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 10/06/2011 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20110601-D_010611_1-DE
Date de transmission de l'acte	10/06/2011
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 1^{er} juin 2011

OBJET : Approbation avenant n°1 marché de travaux réhabilitation du château d'eau de Sedzère et des réservoirs de Pontacq.

Date de la convocation : 19 mai 2011

L'an deux mille onze et le premier du mois de juin à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CABARROU, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DE CANET, DUBOSC, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME.

Etaients absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués :22

Nbre de délégués en exercice : 14

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical de l'avancement des travaux de réhabilitation du château d'eau de Sedzère et des réservoirs de Pontacq.

Il expose, cependant, qu'il convient de passer d'autres avenants en plus et moins values, pour des modifications et travaux supplémentaires du lot 1 pour le château d'eau de Sedzère :

- Réhabilitation de la chambre des vannes, pour un montant de 5 623.00 € H.T,
- Modification de la conduite en DN 350 au départ du réservoir ; pour un montant de 3 555.00 € HT,
- Mise en place d'un coude dans la cuve Haut Service, pour un montant de 650.00 € HT,
- Mise aux normes de l'appareillage électrique, pour un montant de 2 100.00 € HT,
- Moins-value concernant les travaux modificatif sur accès local SATEG, pour un montant de -1 745.00 € HT,
- Travaux de réhabilitation de la cheminée de la cuve Haut Service, pour un montant de 1 358.00 € HT.

Soit un total de **11 541.00 € HT**

Ces avenants sont **inférieurs à 5%** de leur marché initial.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> **ACCEPTTE** les termes des avenants ci-dessus présentés

> **CHARGE** Monsieur le Président de leur signature.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_010611_2
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.2.5 - Avenants
Objet de l'acte	Approbation avenant n 1 marché de travaux réhabilitation du chateau d'eau de Sedzère et des réservoirs de Pontacq
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 10/06/2011 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20110601-D_010611_2-DE
Date de transmission de l'acte	10/06/2011
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 1^{er} juin 2011

OBJET : Approbation du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2010

Date de la convocation : 19 mai 2011

L'an deux mille onze et le premier du mois de juin à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Burosses, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaients présents : CABARROU, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DE CANET, DUBOSC, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME.

Etaients absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 14

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le compte rendu financier pour l'année 2010 de la SAUR Société fermière du réseau. Monsieur le Président expose le produit de la surtaxe syndicale pour un montant de **1 038 302.16 €** à laquelle il faut rajouter les frais de contrôle de **36 133.61 €** soit 1 074 435.75 €.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> APPROUVE le compte d'exploitation de la SAUR pour l'année 2010.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

MAISON DE L'EAU

Route de Morlaàs

64160 BUROSSES

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_010611_3
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.2 - Délégation de service public
Objet de l'acte	Approbation du compte d'affermage du syndicat pour l'année 2010
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 10/06/2011 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20110601-D_010611_3-DE
Date de transmission de l'acte	10/06/2011
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 1^{er} juin 2011

OBJET : Poursuite études recherche en eau « Pourrios » et « Baliros et Pardies-Piéat ».

Date de la convocation : 19 mai 2011

L'an deux mille onze et le premier du mois de juin à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Étaient présents : CABARROU, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DE CANET, DUBOSC, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME.

Étaient absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 14

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le syndicat avait engagé en 2009 des études de recherche en eau, avec le cabinet Berre, sur les secteurs suivants :

- Pourrios : situé dans le secteur des Aygues, la première phase de l'étude, avait mis en évidence la nécessité de poursuivre les investigations sur Pourrios (intérêt quantitatif et qualitatif). La deuxième phase de l'étude, proposait d'approfondir les connaissances sur cette ressource : suivi des débits, de la turbidité, de la conductivité et de la température en relation avec la pluviométrie, traçage et la cartographie des risques de pollution,
- Baliros et Pardies-Piéat : ces deux forages actuellement non exploités situés en bordure du Gave de Pau, présentent une eau de bonne composition physico-chimique (teneurs en nitrates relativement faibles). Cette étude permettra d'actualiser les connaissances du syndicat et d'estimer le débit potentiel d'exploitation.

Compte tenu de la cessation d'activité du cabinet Berre, le Syndicat a relancé une consultation pour finaliser ces deux études (selon le programme du cabinet Berre). A l'issue de cette procédure, le cabinet CETRA ressort comme le mieux disant et propose les tarifs suivants :

- Pourrios : 5 005.26 €,
- Baliros et Pardies-Piéat : 25 893.40 € (prestations en option à 67 574.00 €).

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de valider ce choix.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> AUTORISE le Président à signer les contrats et conventions d'études de recherche en eau « Pourrios » et « Baliros et Pardies-Piéat » avec le cabinet CETRA.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS**

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_010611_4
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.1.1 - Marchés sur appel d'offre
Objet de l'acte	Poursuite études recherche en eau "Pourrios" et "Baliros et Pardies-Piétat"
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 10/06/2011 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20110601-D_010611_4-DE
Date de transmission de l'acte	10/06/2011
Date de réception de l'accuse de réception	



**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU**

Séance du 1^{er} juin 2011

OBJET : Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2010 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2010

Date de la convocation : 19 mai 2011

L'an deux mille onze et le premier du mois de juin à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etai^{ent} présents : CABARROU, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DE CANET, DUBOSC, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME.

Etai^{ent} absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués :22

Nbre de délégués en exercice : 14

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président présente au Comité Syndical, conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport du délégataire SAUR pour l'année 2010, ainsi que le bilan de la qualité de l'eau distribuée en 2010, édité par l'Agence Régionale de Santé. Ces documents sont distribués aux syndicats primaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir approuver ces documents.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> ADOPTE le rapport du délégataire SAUR 2010 du SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU, ainsi que les comptes d'affermage et d'exploitation.

> ADOPTE le bilan de la qualité de l'eau distribuée par le SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU en 2010 établi par l'Agence Régionale de Santé.

**Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,**

**LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS**

**SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS**

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_010611_5
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	1.2 - Délégation de service public
Objet de l'acte	Adoption du rapport du délégataire SAUR pour l'année 2010 et bilan de l'ARS sur la qualité des eaux distribuées en 2010
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 10/06/2011 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20110601-D_010611_5-DE
Date de transmission de l'acte	10/06/2011
Date de réception de l'accuse de réception	



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 1^{er} juin 2011

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2010

Date de la convocation : 19 mai 2011

L'an deux mille onze et le premier du mois de juin à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Maison de l'Eau – Route de Morlaàs à Buros, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etai^{ent} présents : CABARROU, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DE CANET, DUBOSC, GARROT, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEDELABAT, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME.

Etai^{ent} absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 14

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 14

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU 2010. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS

Statut de la télétransmission

Nom de l'entité publique	Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU
Numéro de l'acte	D_010611_6
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.8 - Environnement
Objet de l'acte	Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2010
Statut de la transmission	6 - Transmis au Tiers technique Envoi au contrôle légalité : le 10/06/2011 par Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU (action faite par : Olivier ROLIN - Syndicat mixte d'A.E.P. du Nord-Est de PAU)
Identifiant unique de télétransmission	064-256400417-20110601-D_010611_6-DE
Date de transmission de l'acte	10/06/2011
Date de réception de l'accuse de réception	